|  |
| --- |
| **Procédure pour verre et plastique (dur)**  |
| Exploitation |  | P&C F&V-SMART | 33.02 |
| Gestion d'exploitation |  | Date | .. / .. / 202. |

Dans la suite de ce document, le terme « verre » est utilisé pour désigner à la fois le verre en tant que tel et le plastique dur.

Les éclats de verre constituent un grave danger pour la santé publique, surtout s'ils ne sont pas extraits dans les maillons suivants de la chaîne (et donc le danger n'est pas éliminé par un maillon ultérieur). En cas de bris du verre des serres ou de lampes, mais aussi, par exemple, à cause des récolteuses, des éclats peuvent pénétrer dans le produit. Dans ce cas, il est essentiel de détruire les produits ainsi contaminés, à moins que les éclats ne soient encore éliminés par les maillons suivants de la chaîne. Une démarcation claire à l'endroit du bris de verre peut garantir que seul un produit sain est récolté.

Dans le cas des pommes de terre, des céréales, des oléagineux et des protéagineux stockés chez le producteur, il convient surtout de prendre des mesures préventives : les lampes situées directement au-dessus du produit récolté doivent être protégées par un boîtier ou être incassables, et il est recommandé de maintenir le produit à une certaine distance des fenêtres de l'espace de stockage.

En cas de bris de verre dans des lampes à mercure, outre les mesures standard de nettoyage du verre brisé, il faut nettoyer le mercure par des moyens appropriés pour le collecter et empêcher son évaporation.

Les gouttelettes métalliques peuvent être recueillies sur du papier ; les plus fines gouttelettes et les morceaux de verre peuvent être recueillis à l'aide d'un matériau adhésif tel que du ruban adhésif ; collecter le tout dans un récipient pouvant être fermé.

Si vous en disposez, vous pouvez utiliser un aspirateur à mercure ou un piège à mercure pour recueillir le mercure.

Aérez la pièce où le bris de verre s'est produit.

Un bris de verre peut se produire avec :

* verre de serre
* des lampes (pour l'éclairage des bâtiments, dans les serres et sur les tracteurs)
* des vitres et des miroirs de machines (par exemple : les tracteurs, récolteuses, moyens de transport)
* des lampes à mercure, avec libération de mercure métallique.

En cas d'observation sur des produits de bris de verre qui ne seront pas enlevés par les maillons suivants de la chaîne, il convient :

* soit de détruire immédiatement le produit dans une zone suffisamment étendue et de nettoyer soigneusement tous les éclats,
* soit de délimiter une zone de sécurité suffisamment étendue à l'aide d'un ruban de couleur bien visible et/ou d'une identification locale dans la zone de production (par exemple, enregistrement des numéros de rangée/de verrière dans le cas de verre de serre). Le produit potentiellement contaminé dans ces zones délimitées est ensuite détruit lors de la récolte.

En cas de verre fissuré, des mesures correctives possibles sont à appliquer, telles que le scellement à l'aide de silicone, la pose d'un film.

N'utilisez jamais d'emballage de récolte/de marché pour retirer le verre brisé !

|  |  |
| --- | --- |
| Responsable (nom) |  |
| Date |  |
| Signature |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Version initiale | Révision 01 | Révision 02 | Révision 03 |
| Modifications par rapport à la version précédente ? |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non |
| Si OUI : Les modifications et les ajouts doivent être clairement identifiés sur le document, ou utiliser un nouveau document si nécessaire. |
| Responsable  |  |  |  |  |
| Date |  |  |  |  |
| Signature |  |  |  |  |